



République du Bénin

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Direction Départementale de la Santé du Borgou et de l'Alibori

RAPPORT DE SUPERVISION DES PRESTATAIRES DES DE SOINS DE SANTE DU DEPARTEMENT DE L'ALIBORI SUR LE SUIVI DE LA PRISE EN CHARGE GRATUITE DU PALUDISME CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ET LES FEMMES ENCEINTES

Du 08 au 14 décembre 2013, a eu lieu dans les communes de l'Alibori, le suivi des prestataires de soins sur la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Cette mission de suivi a été organisée la Direction Départementale de la santé du Borgou et de l'Alibori et exécutée par une équipe de ladite Direction, composée comme suit :

- KORA Gado, C/SDSP- DDS/BA,
- GNIMAVO Dominique, Point Focal PNLP DDS/BA,
- DAGBA Jacques, Chef Division Maladies et Catastrophes DDS/BA,
- SEIDOU Marguerite, Comptable DDS/BA.

La mission de suivi vise à s'assurer de l'effectivité du démarrage des activités de la prise en charge gratuite du paludisme et de leur continuité dans les centres de santé visités.

Les objectifs de la mission sont déclinés en objectifs général et en objectifs spécifiques, formulés ainsi qu'il suit :

I- OBJECTIF GENERAL

Appuyer les prestataires des centres de santé de l'Alibori dans la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

II- OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des activités de prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.
- Vérifier l'exactitude des données à travers les différents outils mis en place.
- S'assurer du remboursement effectif des frais de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.
- Vérifier la disponibilité des intrants de prise en charge gratuite du paludisme.

III- RESULTATS ATTENDUS

- La prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5ans et les femmes est effective dans les centres de santé visités.
- La prise en charge gratuite du paludisme se poursuit dans les centres de santé du département de l'Alibori.
- Les données de la gratuité sont conformes à travers les différents outils de gestion mis en place.
- Tous les centres de santé ont bénéficié d'au moins un premier remboursement pour ce qui est des frais de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Direction Départementale de la Santé du Borgou et de l'Alibori

B.P 221 Parakou - Téléphone : (229) 23 61 02 78 - Fax : (229) 23 61 07 41 - Bureau Directeur (229) 23 61 00 10

- Tous les intrants de lutte contre le paludisme sont disponibles dans les centres de santé visités.

La méthodologie utilisée lors de la supervision a consisté en l'administration de la grille de supervision à travers un entretien avec les personnes rencontrées, la fouille des documents que sont le (s) registre de soins curatifs, les relevés et les factures établis et le remplissage du cahier de supervision

IV- RESULTATS OBTENUS

4.1- DEMARRAGE DES MESURES DE PRISE EN CHARGE GRATUITE DE PALUDISME

Tous les centres de santé prévus dans le département de l'Alibori ont été visités soit 100% et se présentent par zone sanitaire dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°1 : Répartition selon les zones sanitaires et les communes de l'Alibori, centres de santé prévus et visités lors du suivi de novembre 2013, de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Département	Zones Sanitaires	Communes	Centres de Santé	Observations
Alibori	Malanville-Karimama	Karimama	CS Birni-Lafia	
		Malanville	Cs Toumboutou CS Bodjécali	
	Banikoara	Banikoara	CS Goumori CS Founougo	
	Kandi-Gogounou-Ségbana	Kandi-Gogounou- Ségbana	CS Liboussou	
			CS Bensékou	
			CS Kassakou	

4.2- POURSUITE DES MESURES DE LA GRATUITE DU PALUDISME

La poursuite de la mise en œuvre de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes jusqu'à la date de la supervision, a été constatée dans 05 centres de santé sur les 08 visités soit 62,50%.

Les formations sanitaires dans les quelles la mise en œuvre de la gratuité du paludisme a été suspendue sont :

- le CS de Liboussou depuis janvier 2013,
- le CS de Bensékou depuis Octobre 2013 et
- le CS de Founougo depuis Novembre 2013.

Les raisons soutenant cette suspension et qui sont évoquées par ces centres de santé, sont :

- la rupture de stock d'intrants (le cas du CS de Founougo et du CS de Bensékou)
- la négligence pour ce qui est du centre de santé de Liboussou.
- Le non remboursement intégral des frais de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes (pour les trois Centres de santé).

4.3- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PRISE EN CHARGE GRATUITE

La supervision a permis de constater qu'aucun des centres de santé de la Zone sanitaire Kandi-Gogounou-Ségbana n'a bénéficié de remboursement quoi que partiel. Par contre les centres de santé des zones sanitaires de Banikoara et Malanville-Karimama ont eu droit à un premier remboursement pour le compte de l'année 2011, ainsi que le montre le tableau n° 2 ci-dessous:

Tableau n°2 : Point du remboursement des frais de prise en charge gratuite du paludisme dans les centres de santé du Borgou et de l'Alibori.

Zones Sanitaires	Communes	Centres de Santé	Remboursement des frais de la prise en charge gratuite du paludisme		Montant Remboursé
			Frais remboursé (Oui/Non)	Période concernée	
Malanville-Karimama	Karimama	CS Birni-Lafia	Oui	2011	Données non disponibles
	Malanville	Cs Toumboutou	Oui	2011	Données non disponibles
		CS Bodjécali	Oui	2011	Données non disponibles
Banikoara	Banikoara	CS Goumori	Oui	2011	Données non disponibles
		CS Founougo	Oui	2011	232 915 F CFA
Kandi-Gogounou-Ségbana	Kandi-Gogounou-Ségbana	CS Liboussou	Non	-	Ne sait pas
		CS Bensékou	Non	-	Ne sait pas
		CS Kassakou	Non	-	Ne sait pas

4.4- QUALITE DE LA METHODE DIAGNOSTIQUE DU PALUDISME

Les TDR sont utilisés dans les 08 formations sanitaires visitées et aucune d'entre elle n'a mentionné de difficulté majeure de diagnostic du paludisme par cette méthode. Cependant les agents impliqués dans l'utilisation de ces TDR, ont déploré la lenteur du matériel à afficher les résultats du test de diagnostic rapide (lecture possible 15 à 20 mn plus tard).

4.5- DISPONIBILITE DES INTRANTS DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Comme l'indique le tableau n° 3 ci-dessous, il a été constaté lors de la visite de suivi que 06 centres de santé sur les 08 (soit 75%) disposent totalement les intrants de prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. Les deux centres de santé n'ayant pas répondu à ce critère sont :

- Le CS de Bensékou : Rupture de stock de Quinine comprimé,
- Le CS de Kassakou : Rupture de stock de CTA et Quinine comprimé.

Tableau n°3: Disponibilité des intrants de prise en charge gratuite du paludisme dans les formations sanitaires visitées dans le département de l'Alibori.

Centres de Santé	CTA	Quinine injectable	Quinine Comprimé	TDR	Glucosé 10%	Observations
	Disp =1 ; Non Disp = 0.	Disp =1 ; Non Disp = 0.	Disp =1 ; Non Disp = 0.	Disp =1 ; Non Disp = 0.	Disp =1 ; Non Disp = 0.	
CS Birni-Lafia	1	1	1	1	1	
Cs Toumboutou	1	1	1	1	1	
CS Bodjécali	1	1	1	1	1	
CS Goumori	1	1	1	1	1	
CS Founougo	1	1	1	1	1	
CS Liboussou	1	1	1	1	1	
CS Bensékou	1	1	0	1	1	Rupture de stock depuis le 20/11/2013

CS Kassakou	0	1	0	1	1	<i>Rupture de stock depuis le 27/11/2013</i>	
TOTAL	7	8	6	8	8		

4.6- DEPOUILLEMENT DES OUTILS DE GESTION

4.6.1- Disponibilité des outils de gestion

Les outils de gestions utilisés pour le dépouillement des données à l'occasion de ce suivi de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes sont :

- le registre de soins curatifs
- le registre PCIME
- les factures individuelles des patients traités
- Les relevés
- Le cahier de décompte des cas de paludisme traités.

Une comparaison des données entre les différents documents a été faite en vue d'en apprécier la conformité. La comparaison est impossible lorsque les factures et les relevés ne sont pas disponibles que ce soit pour apprécier le nombre de cas traités dans une période ou la somme des montants sur les factures et les relevés.

De cette opération effectuée, il ressort que seul le centre de santé de Goumori avait tous les outils disponibles et que les informations sont exactes et conformes à travers les différents outils de gestion du moins pour le mois de Novembre 2013 retenu pour cette opération. Les insuffisances constatées dans les autres centres de santé sont entre autres:

- La non disponibilité des factures et des relevés, soit parce que les données de ces supports sont acheminés au bureau de zone sans aucun exemplaire archivé, soit en raison de l'absence du responsable du centre de santé qui aurait enfermé les documents dans l'armoire dudit centre de santé ou que l'activité de prise en charge gratuite n'est pas menée dans le centre de santé.
- Le mauvais remplissage des cas
- L'inadéquation entre le nombre de cas traités et celui des TDR positifs, en témoigne le tableau n° 4 ci-dessous :

Tableau n° 4 : Concordance des données à travers les documents de collecte d'informations et les factures

Centres de Santé	Données de dépouillement				Données issues des factures				Conclusion
	Enfants de moins de 5 ans		Femmes enceintes		Enfants de moins de 5 ans		Femmes enceintes		
	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	
CS Birni-Lafia	38	0	0	0	0	0	0	0	-Factures et relevés non disponibles
Cs Toumboutou	18	0	6	0	24	0	6	0	-Discordance de données
CS Bodjécali	0	0	0	0	0	0	0	0	-Factures et relevés non disponibles Incohérence de données -Mauvais remplissage des supports

Tableau n°4 (suite) : Concordance des données à travers les documents de collecte d'informations et les factures.

Centres de Santé	Données de dépouillement				Données issues des factures				Conclusion
	Enfants de moins de 5 ans		Femmes enceintes		Enfants de moins de 5 ans		Femmes enceintes		
	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	
CS Goumori	16	0	0	0	16	0	0	0	Données conformes
CS Founougo	1	0	0	0	0	0	0	0	Activité non menée
CS Liboussou	0	0	0	0	0	0	0	0	Activité non menée
CS Bensékou	0	0	0	0	0	0	0	0	Activité non menée
CS Kassakou	45	0	0	0	0	0	0	0	Factures et relevés non disponibles

4.7- Impression des agents interviewés sur l'influence des mesures de la gratuité sur le taux de fréquentation et le financement communautaire.

La majorité des agents ont trouvé que les mesures de la gratuité de la prise en charge du paludisme n'augmentent pas le taux de fréquentation, car selon eux cette gratuité n'est pas strictement appliquée aux cibles concernées en raison du non remboursement intégral des frais de gratuité.

En ce qui concerne l'influence des mesures de la gratuité du paludisme sur le financement communautaire, les agents ont affirmé que ces mesures de la gratuité du paludisme affaiblissent le financement communautaire, toujours en raison du non paiement intégral des frais de prise en charge gratuite du paludisme.

V- RECOMMANDATIONS

a) A l'endroit des autorités du Programme National de Lutte Contre le Paludisme

- Assurer périodiquement le remboursement intégral des frais de la gratuité de prise en charge du paludisme aux centres de santé ayant droit.
- Assurer la disponibilité permanente des intrants de prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq et les femmes enceintes
- Etendre la mise en œuvre de la prise en charge gratuite du paludisme aux formations sanitaires agréées.

b) A l'endroit des Médecins coordonnateurs de zone sanitaire et les Médecin-chefs de communes

- Organiser des supervisions et suivi périodiques des prestataires sur la mise en œuvre de la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

c) A l'endroit des prestataires de la mise en œuvre de la prise en charge gratuite du paludisme

- Poursuivre les activités de prise en charge gratuite du paludisme dans les formations sanitaires ;
- Appliquer la gratuité de la prise en charge du paludisme à tous les cas reçus dans les centres de santé ;

- Assurer le bon remplissage des outils de gestion de la prise en charge gratuite du paludisme ;
- Eviter la discordance des données à travers les différents outils de gestion de la prise en charge gratuite du paludisme ;
- Archiver un exemplaire factures et relevés de prise en charge gratuite du paludisme.
- Rendre accessibles les divers documents de prise en charge gratuite du paludisme.

Fait à Parakou, le 16 Décembre 2013

Le point Focal PNLP Borgou/Alibori